

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE - 2023

Service Urbain « Le PLM »



Au début de l'année 2023, un avenant de transfert du contrat de délégation de service public à la Communauté de communes Le Grand Charolais a été réalisé. Cette dernière prend donc la compétence transport et devient l'autorité organisatrice de la navette Le PLM avec effet au 01/01/2023.

1. Présentation du service

Le PLM est une navette urbaine sillonnant la commune de Paray Le Monial afin de desservir le centre-ville et les pôles générateurs de trafic.

La navette propose une offre du lundi au vendredi, de 7h à 19h et le samedi de 9h à 12h42 et de 14h à 19h. La navette ne propose pas d'offre de transport les dimanches et les jours fériés.

La navette était composée de 34 arrêts pendant jusqu'à début novembre 2023.

La desserte des arrêts s'effectue selon la présence d'usagers souhaitant monter ou descendre du véhicule, se signalant grâce aux boutons « arrêt demandé » présent à bord du véhicule.

1.1 Modification d'offre

L'itinéraire du PLM a été modifié, et de nouveaux horaires ont été mis en place à compter du 06 novembre 2023, avec l'intégration d'un nouvel arrêt dénommé « quai de l'industrie », ayant objectif principal la desserte du magasin NETTO implanté sur cet axe.

Les temps inter-arrêt ont été travaillé pour que la durée d'une rotation de la navette ne dépasse pas une heure, afin de ne pas allonger le temps de parcours des usagers et de maintenir une bonne lisibilité des horaires.

En fin d'année 2023, la navette le PLM comprenait donc 35 arrêts.

1.2 Promotion et Communication :

La modification de l'offre du PLM s'est accompagnée d'une communication :

- un flyer format dépliant a été réalisé et diffusé dans le véhicule, à l'office du tourisme, à la mairie, à la communauté de commune, au magasin Netto.
- une affiche des horaires a été apposée à tous les arrêts de la ligne, dans le véhicule, et dans l'ensemble des pôles générateurs du territoire
- un relai digital a été réalisé sur le site internet de le communauté de communes Le Grand Charolais.

Tarifs

01

Voyages

Ticket de montée : 1€

Carte PLM : 5€

Recharge 10 tickets : 8€

02

Abonnements

Mensuels : 40€
Mensuel réduit* : 25€

Trimestriel : 105€
Trimestriel réduit* : 75€

Semestriel : 180€
Semestriel réduit* : 150€

Scolaire annuel : 250€

Etablissement ALP** annuel : 120€

*familles nombreuses – RSA – demandeurs d'emplois – étudiants

**ALP = aide à la personne

Gratuité pour les enfants, accompagnés, jusqu'à 5 ans inclus (accompagnant payant)

Délivrance des titres

Ticket de montée : dans le PLM

Carte PLM : dans le PLM + point de vente

Carte PLM : Point de vente

Point de vente

Office du tourisme
25 avenue Jean-Paul II
71600 Paray le Monial

Tel : 03.85.81.10.92

Du lundi au samedi :
9h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30



HORAIRES – ARRETS

Valables au 06 novembre 2023

KEOLIS
PAYS DU FOREZ

Le Grand Charolais
Communauté de Communes

Horaires du lundi au samedi**

à partir du 06 novembre 2023

**Horaires du samedi :

Courses de 09h00 à 12h42 et de 14h00 à 19h00

*course ou horaire ne fonctionnant pas le samedi

Collège Cassin	7h02 *	8h02 **	9h00	10h00	11h00	12h00	13h00 *	14h00	15h00	16h00	17h00	18h00
Quai de l'industrie			9h03	10h03	11h03	12h03	13h03	14h03	15h03	16h03	17h03	18h03
Anable France	7h05	8h05	9h05	10h05	11h05	12h05	13h05	14h05	15h05	16h05	17h05	18h05
Hector berlioz	7h06	8h06	9h06	10h06	11h06	12h06	13h06	14h06	15h06	16h06	17h06	18h06
St Germain	7h07	8h07	9h07	10h07	11h07	12h07	13h07	14h07	15h07	16h07	17h07	18h07
Solinin	7h08	8h08	9h08	10h08	11h08	12h08	13h08	14h08	15h08	16h08	17h08	18h08
Solinin/ St Yan	7h09	8h09	9h09	10h09	11h09	12h09	13h09	14h09	15h09	16h09	17h09	18h09
Prairie/Fereuil	7h10	8h10	9h10	10h10	11h10	12h10	13h10	14h10	15h10	16h10	17h10	18h10
Ecole Bellevue	7h11	8h11	9h11	10h11	11h11	12h11	13h11	14h11	15h11	16h11	17h11	18h11
Paul Cambon	7h12	8h12	9h12	10h12	11h12	12h12	13h12	14h12	15h12	16h12	17h12	18h12
Le Colombier/La Croix	7h13	8h13	9h13	10h13	11h13	12h13	13h13	14h13	15h13	16h13	17h13	18h13
Resistance Rte de Poisson	7h14	8h14	9h14	10h14	11h14	12h14	13h14	14h14	15h14	16h14	17h14	18h14
Comblette	7h16	8h16	9h16	10h16	11h16	12h16	13h16	14h16	15h16	16h16	17h16	18h16
Eaux Mortes	7h17	8h17	9h17	10h17	11h17	12h17	13h17	14h17	15h17	16h17	17h17	18h17
Gare SNCF	7h21	8h21	9h21	10h21	11h21	12h21	13h21	14h21	15h21	16h21	17h21	18h21
Theatre	7h23	8h23	9h23	10h23	11h23	12h23	13h23	14h23	15h23	16h23	17h23	18h23
La Poste	7h25	8h25	9h25	10h25	11h25	12h25	13h25	14h25	15h25	16h25	17h25	18h25
Villeneuve	7h27	8h27	9h27	10h27	11h27	12h27	13h27	14h27	15h27	16h27	17h27	18h27
Pré des Angles	7h28	8h28	9h28	10h28	11h28	12h28	13h28	14h28	15h28	16h28	17h28	18h28
Rd Pt bourgogne	7h29	8h29	9h29	10h29	11h29	12h29	13h29	14h29	15h29	16h29	17h29	18h29
Stades	7h30	8h30	9h30	10h30	11h30	12h30	13h30	14h30	15h30	16h30	17h30	18h30
Cinéma Empire							13h33	14h33	15h33	16h33	17h33	18h33
Pole Sanitaire	7h32	8h32	9h32	10h32	11h32	12h32	13h35	14h35	15h35	16h35	17h35	18h35
Champ Bossu	7h35	8h35	9h35	10h35	11h35	12h35	13h38	14h38	15h38	16h38	17h38	18h38
Les Miquets	7h38	8h38	9h38	10h38	11h38	12h38	13h41	14h41	15h41	16h41	17h41	18h41
Grand e Bruyère	7h40	8h40	9h40	10h40	11h40	12h40	13h43	14h43	15h43	16h43	17h43	18h43
Les Sables FJT	7h42	8h42	9h42	10h42	11h42	12h42	13h45	14h45	15h45	16h45	17h45	18h45
Lyoée Aster	7h45	8h45	9h45	10h45	11h45	12h45 *	13h48	14h48	15h48	16h48	17h48	18h48
Pré des Crèches	7h46	8h46	9h46	10h46	11h46	12h46 *	13h49	14h49	15h49	16h49	17h49	18h49
Ecole de Musique	7h47	8h47	9h47	10h47	11h47	12h47 *	13h50	14h50	15h50	16h50	17h50	18h50
Résidence Notre Dame	7h49	8h49	9h49	10h49	11h49	12h49 *	13h52	14h52	15h52	16h52	17h52	18h52
Cimetière	7h51	8h51	9h51	10h51	11h51	12h51 *	13h53	14h53	15h53	16h53	17h53	18h53
Verneuil	7h53	8h53	9h53	10h53	11h53	12h53 *	13h55	14h55	15h55	16h55	17h55	18h55
Pasteur	7h55	8h55	9h55	10h55	11h55	12h55 *	13h57	14h57	15h57	16h57	17h57	18h57
Bibliothèque	7h57	8h57	9h57	10h57	11h57	12h57 *	13h59	14h59	15h59	16h59	17h59	18h59
Collège Cassin	7h58	8h58	9h58	10h58	11h58	12h58 *	14h00	15h00	16h00	17h00	18h00	19h00

Afin de promouvoir la navette, des actions de communication sont réalisées chaque année. L'objectif est de connaître une augmentation de la fréquentation du PLM.

En 2023, une annonce publicitaire d'une page complète a été réalisée dans la revue publiée par l'OMS, qui est diffusée sur l'ensemble de la ville.

Chaque année, les fiches des horaires de la navette sont mises à disposition dans les pôles générateurs de trafic suivants (office du tourisme, mairie, magasins, hôpital et maison de retraite, gare SNCF, etc...)

Keolis Pays du Forez s'assure également à minima une fois par an que l'information soit correctement affichée aux arrêts (propre et lisible).

1.3 Equipements du véhicule

Les véhicules servant à l'exploitation disposent d'un système de billettique commerciale dénommé UBI TRANSPORT avec connexion. Ce système permet la remontée des données de vente et de fréquentation en temps réel. Il est composé d'un smartphone pour saisir les ventes, d'une imprimante pour imprimer des tickets unitaires et d'un support de validation pour passer les cartes billettiques chargées d'un abonnement ou d'une carte 10 trajets.

Le paramétrage de l'outil a été modifié en 2023, afin d'intégrer le nouvel arrêt et les nouveaux horaires de l'ensemble des arrêts.

Le véhicule dispose également d'un système publicitaire à affiches fixes à l'arrière et sur le côté du véhicule, loué à l'année par le magasin Leclerc de Paray Le Monial.

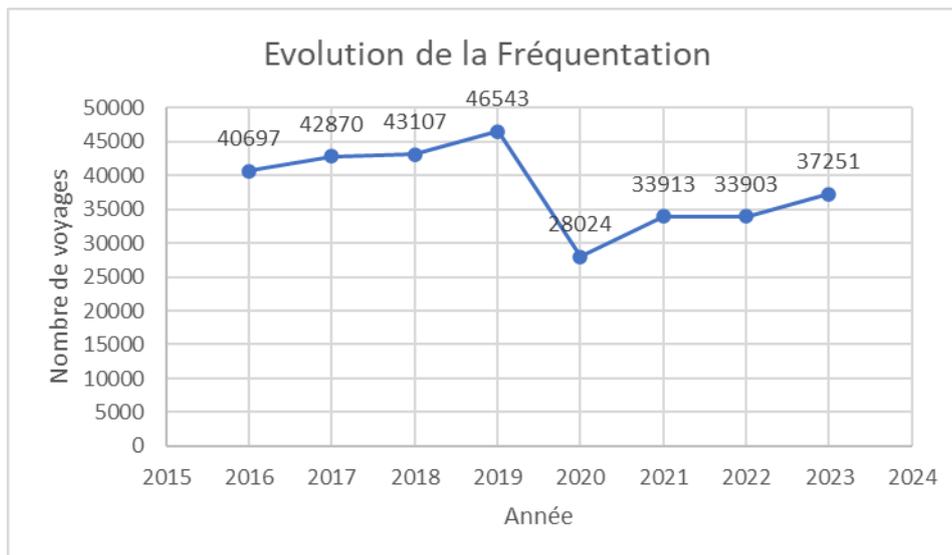
Enfin, deux supports d'affichage de format A3 sont présents à l'intérieur du véhicule : un à l'avant sur le dos conducteur avec une priorité pour la mairie et les associations de Paray-Le-Monial et un sur la vitre vers la porte arrière.

2. Résultats du service

2.1. Fréquentation

Keolis Pays du Forez présente ci-après la répartition par mois des 37251 voyages enregistrés sur l'année 2023 :

Soit + 9.88 % d'augmentation de la fréquentation par rapport à 2022



Année	Fréquentation	Evolution / année N-1 en %
2016	40697	4,80
2017	42870	5,34
2018	43107	0,55
2019	46543	7,97
2020	28024	-39,79
2021	33913	21,01
2022	33903	-0,03
2023	37251	9,88

On constate que la fréquentation sur l'année 2023 repart à la hausse avec presque 10% de voyages en plus par rapport à 2022.

Cette donnée n'atteint cependant toujours pas le niveau d'avant COVID (-19.96% entre 2023 et 2019) mais cette fréquentation est la plus élevée depuis 2020.

2.2. Recettes

Titres de transport vendus

		2023		2022		2021		2020		2019		Evolution 2023/2022 en %
VENTES A BORD	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Total
Ticket unitaire	1	28318	28 318,00 €	26143	26 143,00 €	27503	27 503,00 €	21965	21 965,00 €	36342	36 342,00 €	8,32
10 Voyages	8	287	2 296,00 €	218	1 744,00 €	247	1 976,00 €	180	1 440,00 €	242	1 936,00 €	31,65
TOTAL VENTES A BORD			30 614,00 €		27 887,00 €		29 479,00 €		23 405,00 €		38 278,00 €	9,78
VENTES OT	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
Mensuel	40	11	440,00 €	8	320,00 €	12	480,00 €	6	240,00 €	11	440,00 €	37,50
Mensuel réduit	25	31	775,00 €	27	675,00 €	18	450,00 €	4	100,00 €	13	325,00 €	14,81
10 voyages	8	228	1 824,00 €	244	1 952,00 €	123	984,00 €	113	904,00 €	132	1 056,00 €	-6,56
Semestriel	180	3	540,00 €	1	180,00 €		- €	1	180,00 €	4	720,00 €	200,00
Semestriel réduit	150		- €		- €	2	300,00 €	1	150,00 €	0	- €	
Semestriel gratuit	0		- €		- €		- €	4	- €	2	- €	
Trimestriel	105		- €		- €		- €		- €	1	105,00 €	
Trimestriel réduit	75		- €	1	75,00 €		- €	4	300,00 €	0	- €	-100,00
Scolaire annuel	250		- €		- €		- €		- €		- €	
ALP	120	7	840,00 €	13	1 560,00 €	12	1 440,00 €	9	1 080,00 €	4	480,00 €	-46,15
Carte PLM	5	35	175,00 €	37	185,00 €	33	165,00 €	26	130,00 €	37	185,00 €	-5,41
Moins de 6 ans	0	415	- €	242	- €	579	- €	429	- €	887	- €	71,49
TOTAL VENTES OFFICE DU TOURISME			4 594,00 €		4 947,00 €		3 819,00 €		3 084,00 €		3 311,00 €	-7,14
TOTAL VENTES									26 489,00 €			
Compensation recettes période confinement									7 850,43 €			
TOTAL VENTES APRES COMPENSATION			35 208,00 €		32 834,00 €		33 298,00 €		34 339,43 €		41 589,00 €	7,23
Part vente OT		13,05%		15,07%		11,47%		8,98%		7,96%		
Part ventes à bord		86,95%		84,93%		88,53%		68,16%		92,04%		

Sur l'ensemble des titres de transport délivrés :

- 13.05% de la billetterie a été vendue par l'Office de Tourisme de Paray-Le-Monial. Cette part est en légère baisse par rapport à 2022 (-2 points)
- 86.95% des titres ont été vendus à bord du véhicule par les conducteurs. Ce chiffre est logiquement en hausse par rapport à 2022.

Comparativement à 2022, le nombre de ventes de titres de transport a augmenté de 7.23% dont :

- +8.32% pour les tickets unitaires
- +11.47% pour les titres 10 voyages
- +4% pour les abonnements

En montant de vente, les abonnements sont cependant en recul de 7.65% car il y a eu moins de titres plein tarif vendus et plus de titres au tarif réduit.

En 2023, seuls 7 abonnements annuels pour les adhérents UNAFAM IME SESSAD (tarif spécifique ALP) ont été délivrés.

Aucun abonnement scolaire, ni titre trimestriel n'a été délivré en 2022.

Enfin, 35 nouvelles cartes billettiques ont été établies, ce qui est stable par rapport à l'année 2022 (37).

2.3. Compte de résultats

Compte d'exploitation - Année 2023

3. Qualité du service

3.1 Kilométrage annuel produit en charge

	Parc	Immatriculation	KMS ANNEE 2023
VEHICULE PRINCIPAL	159332	DX-314-TN	62729
VEHICULE RESERVE	087016	EG-308-AA	15131

Soit 77860 KMS AU TOTAL

Cela représente 7.93% kilomètres commerciaux en moins en 2023 qu'en 2022.

Les kilomètres indiqués comprennent les kilomètres réalisés en courses commerciales, les kilomètres haut le pied réalisés avec les bus, mais pas les kilomètres réalisés en voiture (pour réaliser les relèves entre conducteurs), qui représentent 11 127 kilomètres en 2023.

Le véhicule étant stationné à Paray-Le-Monial, peu de kilomètres haut le pied sont réalisés avec le bus.

Une vérification mécanique et des niveaux est effectuée de façon mensuelle, ce qui nécessite un retour à l'atelier situé au Coteau.

Enfin, le véhicule principal est immobilisé 2 semaines par an, afin de passer en atelier sur le site du Coteau pour la préparation en vue des mines. Lors de cette immobilisation, comme lors des interventions de type changement des pneumatiques, le véhicule secondaire est mis sur la ligne pour assurer le service.

Par ailleurs, moins d'immobilisation du véhicule principal ont eu lieu en 2023 par rapport à 2022, donc 55 % de kilomètres en moins ont été réalisés par le véhicule de réserve.

3.2 Ressources Humaines :

La réalisation de l'offre du PLM dispose d'un effectif composé de quatre conducteurs titulaires.

Ils sont tous formés sur l'itinéraire de la navette, sur les différents titres de transport et sur leurs tarifs, ainsi que sur le fonctionnement du système billettique.

Un faible turnover des conducteurs affectés au service permet d'assurer un service de qualité.

3.3 Nettoyage :

Deux fois par semaine, le véhicule est nettoyé intérieur et extérieur afin de présenter aux usagers un véhicule propre.

3.4 Accessibilité

Le véhicule du PLM est accessible aux personnes à mobilité réduite car il dispose d'un plancher bas, d'une rampe d'accès et d'une place pour « UFR », conformément à la convention.

Le véhicule de substitution est également équipé d'une rampe d'accès automatique et d'une place pour les personnes en fauteuil roulant.

3.5 Qualité du service proposé aux clients

Afin de maintenir un service de qualité et de satisfaire les usagers, Il est proposé :

- Des véhicules en ligne et de réserve accessibles, spacieux et climatisés.
- Une mise à disposition de l'information voyageurs (dépliant horaires) à bord
- Le suivi d'une formation « Accueil de la clientèle » pour les conducteurs titulaires et remplaçants.
- Une régularité dans les conducteurs affectés au PLM
- Une continuité dans le service proposé : aucun jour de grève ni de non-réalisation pour cause de conditions météorologiques défavorables ne sont à déplorer sur 2023
- Une gamme tarifaire appliquée selon la convention
- La présence d'un système d'information des voyageurs : indicateur sonore et visuel des arrêts

Des contrôles qualité (ponctualité, présence et fonctionnement de la girouette, propreté à bord) et des titres de transport ont été effectués par le délégataire en 2023 et aucune infraction n'a été constatée.

A noter enfin qu'aucune réclamation d'usagers n'a été enregistrée par nos services sur l'année.

3.6 Confort et sécurité des usagers

Le véhicule utilisé pour la réalisation de la navette urbaine PLM est conforme à celui défini dans la convention, à savoir un véhicule Mercedes Citaro de configuration urbaine.

Le véhicule de réserve dédié au remplacement du véhicule principal est, depuis mi-2021 un bus HEULIEZ GX 127, qui dispose d'une à vitesse automatique, contrairement au Vectio précédemment en place comme réserve, ce qui est gage d'un meilleur confort de conduite pour les conducteurs et pour les clients.

Pour le confort des usagers, le véhicule principal de la navette de Paray-Le-Monial dispose :

- de 26 places assises
- de 60 places debout
- d'une place pour UFR

Pour l'année 2023, afin d'assurer le transport dans des conditions optimales de confort et de sécurité des usagers, les interventions suivantes ont été effectuées :

- En avril 2023 et octobre 2023 : Passage aux mines pour contrôle technique obligatoire
- Vérification périodique annuelle de la palette UFR et des pneumatiques

A noter qu'en 2023 aucun accident ayant eu un impact sur le fonctionnement du service PLM n'est à déploré.

A l'intérieur du véhicule se trouve l'affichage obligatoire des procédures de secours selon la législation en vigueur.

3.7 Impact environnemental

Le véhicule principal est équipé d'un moteur Euro 6 (selon convention). Il s'agit de la meilleure norme en vigueur actuellement pour les véhicules de type thermique et fonctionnant au gasoil, en termes de rejet de particules de CO2 dans l'air.

4. Exécution du service

4.1 Respect du principe du libre accès au service public et de l'égalité des usagers

- Aucune situation particulière n'a été rencontrée (incivilité, fraude)
- Les usagers à mobilité réduite représentent un faible pourcentage de la clientèle.
- Le seul cas de gratuité autorisé est celui des enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte. 415 voyages gratuits ont été comptabilisés en 2022, une donnée en forte hausse par rapport à 2021 : +71.48%

4.2 Respect du principe de continuité du service public

Kilométrage prévu par la convention : 73 870 kms

Kilométrage réellement parcouru : 77 860 kms (entretien et HLP compris, hors kms relève VL)

Ce sont donc +5.40% de kilomètres réalisés par rapport à ce qui était prévu au contrat dans le cadre de l'offre de transport initiale).

4.3 Respect du principe d'adaptabilité du service public

Aucun investissement supplémentaire n'a été réalisé par l'exploitant, en 2023, pour la réalisation de la navette de Paray-Le-Monial.

A St Etienne, le 30 mai 2024

Keolis Pays du Forez
Mr Hervé Laplace
Directeur